



## C A P Locale du 9 novembre 2017, liste d'aptitude de C en B

### Déclaration liminaire de CFTC DDFiP Pas de Calais

Les conditions de travail de nos collègues dans les services de la DDFiP du Pas de Calais se sont dégradées à une vitesse notable au cours de cette dernière décennie. Il s'agit de faire toujours plus, d'être plus polyvalent en étant moins nombreux et avec moins de moyens, compte tenu de la baisse annuelle de notre budget..

La conscience professionnelle des agent(e)s, leur sérieux et leur professionnalisme ont permis d'atteindre les objectifs chiffrés imposés à notre direction. En remerciement, les emplois ont continué à être supprimés, le point d'indice a été gelé, la journée de carence va être restaurée et les taux de promotion atteignent un niveau insultant. A côté de cela, nos directeurs successifs ont été récompensés pour les efforts qu'ils ont accomplis grâce à nos heures écrêtées, nos repas pris sur le pouce, le stress et la dégradation de nos conditions de travail.

CFTC DDFiP Pas de Calais soutiendra aujourd'hui 9 novembre 2017, 23 dossiers pour l'accès par liste d'aptitude au grade de contrôleur/euse des finances publiques. Vous en conviendrez, Madame La Présidente, que la plupart d'entre eux retrace une carrière parfaitement exemplaire et digne d'oraisons. Mais, seule une petite poignée de collègues pourra profiter de cette promotion. En effet, depuis quelques années, il y a de moins en moins de promotions par liste d'aptitude, et cela pour une évidente raison : les restrictions budgétaires. Où est-il le temps, avant la fusion Impôts / Trésor, où une trentaine de promotions était validée chaque année, avec, et c'est capital, une affectation raisonnable. Car, l'affectation raisonnable n'est malheureusement plus une valeur absolue de la liste d'aptitude. Et, c'est la raison pour laquelle de moins en moins de collègues de catégorie C postulent à cette fameuse liste d'aptitude. En effet, ils/elles ne veulent pas prendre le risque d'un éloignement kilométrique important de leur domicile pour avoir quelques dizaines de points d'indice en plus sur la fiche de paye. Avec, en plus, parfois, le risque de changer de métier...

Pour finir, CFTC DDFiP Pas de Calais tient à vous rappeler, une nouvelle fois, ce qu'elle pense de la triste appellation des dossiers « à revoir » . Nous trouvons cette appellation « dégéfiplienne » totalement désobligeante à l'égard des collègues concerné(e)s. Il serait vraiment souhaitable que la DDFiP change cette appellation qui dévalorise et démobilise les personnes concernées. Une appellation « non retenue » paraît nettement moins désagréable et devrait être retenue, pour l'avenir.

#### Les élues CFTC DDFiP Pas de Calais en catégorie B

Martine Hennequin	Titulaire	DDFiP Arras
Florence Déon	Suppléante	E D R 62
Anne-Laure Waguet	Experte	S I P de Calais